



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 1^{er} Juillet 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 1^{er} Juillet 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

08/07/2026

PUBLIÉ LE :

08/07/2026

Étaient présents : M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, M. Clément HERMANT, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, Mme Marie-Paule LHERMITTE, M. Alexandre GOUDEFROYE, Mme Nadège NIDERT, M. William HEULLE, M. David VIVIER, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, Mme Sabine LHEUREUX, M. Vincent DEMARTHE, M. Jérémy DANNEL, Mme Christine LEFEBVRE, M. Laurent BRUNET et Mme Ingrid DECLERCQ.

Excusés : Mme Christelle SOULIEZ, M. Mickaël CARRÉ, Mme Alexandra AMBRE, M. Jérémie DIEVAL et Mme Camille VASSEUR, et qui donnent pouvoir respectivement à Mme Christine BOUTOILLE, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Nadège NIDERT, Mme Ingrid DECLERCQ et M. Laurent BRUNET.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Paule LHERMITTE

D2026-57 : MOTION CONTRE LA FERMETURE DE L'AGENCE CREDIT AGRICOLE DE WIZERNES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu les représentants du Crédit Agricole qui lui ont annoncé la fermeture définitive de l'agence de Wizernes début décembre 2026.

Cette annonce suscite une profonde incompréhension et une vive inquiétude parmi les élus municipaux, les habitants, les commerçants, les artisans, les associations et l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Depuis de nombreuses années, l'agence du Crédit Agricole de Wizernes constitue un service de proximité essentiel pour la population. Elle accompagne les particuliers dans leurs projets de vie, les professionnels dans leur développement, les associations dans leur fonctionnement et participe activement à la dynamique économique locale.

Le Conseil municipal souligne que cette décision apparaît d'autant plus incompréhensible que l'agence de Wizernes a fait l'objet de travaux de rénovation récents, laissant légitimement penser à une volonté de pérenniser sa présence sur le territoire. Cette fermeture, annoncée peu de temps après ces investissements, suscite une réelle incompréhension.

Le Conseil municipal regrette qu'une telle décision intervienne alors même que les communes rurales et périurbaines sont déjà confrontées à une réduction constante des services accessibles à leurs habitants. Après la disparition de nombreux services publics ou privés, la fermeture d'une agence bancaire constitue une nouvelle atteinte à l'attractivité et à la vitalité des centres-bourgs.

Cette fermeture aura des conséquences concrètes pour de nombreux usagers, notamment les personnes âgées, les personnes peu mobiles ou éloignées du numérique, qui seront contraintes d'effectuer davantage de déplacements pour accéder à un service bancaire de proximité.

Le Conseil municipal prend toutefois acte du maintien annoncé, à ce stade, du distributeur automatique de billets. Si cette décision permet de conserver un accès aux opérations de retrait d'espèces, elle ne saurait en aucun cas compenser la disparition d'une agence bancaire et des services de conseil, d'accompagnement et d'accueil personnalisés dont bénéficient aujourd'hui les habitants, les professionnels et les associations.

Mais au-delà de l'impact sur les usagers, le Conseil municipal tient à exprimer sa préoccupation quant aux conséquences humaines et sociales de cette décision.

En effet, derrière la fermeture d'une agence se trouvent des femmes et des hommes qui travaillent quotidiennement au service des habitants et du territoire. Même si le Crédit Agricole indique généralement rechercher des solutions de reclassement interne, cette réorganisation génère inévitablement des incertitudes pour les salariés concernés : modification des conditions de travail, augmentation des temps de trajet, changement d'affectation, perte de repères professionnels et personnels.

Le Conseil municipal rappelle que l'emploi local constitue une richesse essentielle pour notre territoire. Chaque poste supprimé ou déplacé contribue à fragiliser un peu plus l'économie de proximité et participe à la concentration des activités dans les grands centres urbains au détriment des communes comme Wizernes.

Cette décision apparaît d'autant plus difficile à comprendre que le Crédit Agricole s'est historiquement construit autour des valeurs de proximité, d'ancrage territorial et de soutien aux territoires ruraux.

Considérant le rôle essentiel joué par l'agence Crédit Agricole dans la vie économique et sociale de la commune ;

Considérant les investissements récemment réalisés dans la rénovation de l'agence, qui rendaient légitime l'espoir d'un maintien durable de celle-ci ;

Considérant l'importance du maintien des services de proximité pour les habitants, les commerçants, les artisans, les associations et les entreprises ;

Considérant les conséquences négatives que cette fermeture entraînerait pour l'attractivité du centre-ville et du territoire ;

Considérant les inquiétudes légitimes relatives à l'avenir des salariés concernés et à la préservation de l'emploi local ;

Considérant l'attachement des habitants à la présence d'un établissement bancaire de proximité au sein de la commune ;

Le Conseil Municipal :

- **EXPRIME** sa ferme opposition à la fermeture annoncée de l'agence Crédit Agricole de Wizernes ;
- **REGRETTE** une décision qui fragilise davantage l'offre de services de proximité proposée aux habitants ;
- **S'INQUIÈTE** des conséquences humaines et sociales de cette fermeture pour les salariés concernés et réaffirmer son attachement à la préservation de l'emploi local ;
- **DEMANDE** à la Direction du Crédit Agricole Nord de France de reconsidérer sa décision et d'étudier toutes les solutions permettant le maintien d'une présence bancaire durable sur le territoire communal ;
- **RÉAFFIRME** son attachement à un maillage territorial équilibré des services et à la défense de l'attractivité économique de la commune de Wizernes ;
- **DÉCIDE** de transmettre la présente motion à la Direction du Crédit Agricole Nord de France.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Dominique LANOY